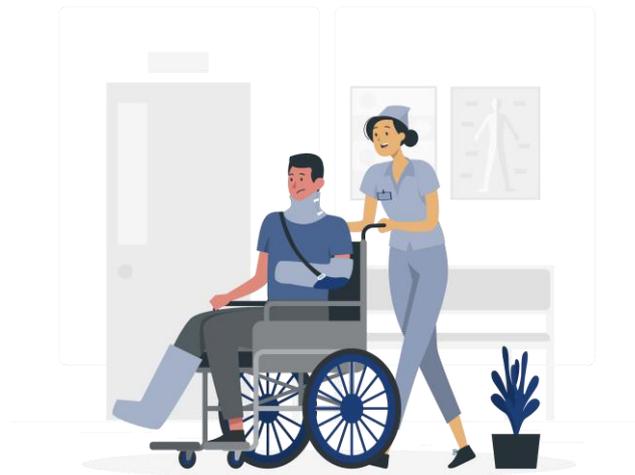


II. Commission « Soins Non Programmés »

SNP : SOINS NON PROGRAMMÉS



1. Responsable de la commission

Dr CHAMPENIER Rachel, médecin généraliste remplaçante et Directrice de la CPTS MA.

2. Objectifs de la commission

Action 03 : contribuer au fonctionnement du SAS en participant à la communication sur le SAS dans le territoire de la CPTS MA.

Action 04 : accompagner les médecins pour l'intégration de leurs disponibilités sur la plateforme SAS sur le volet de l'effectif.

Action 08 : identifier les leviers permettant d'offrir un accès aux soins à domicile, dans les cas le justifiant, dans le domaine de la médecine et de la masso-kinésithérapie.

3. Dates des réunions

Réunion plénière de la commission :

- le 16/01 de 20h00 à 21h45,
- le 11/03 de 20h00 à 21h00,
- le 24/06 de 20h00 à 22h00.

GRUPE SAS MÉDECIN LIBÉRAL :

- le 28/03 de 20h00 à 22h00,
- le 23/05 de 20h00 à 22h00,
- le 18/06 de 20h00 à 22h00.

GRUPE SAS INFIRMIER LIBÉRAL :

- le 27/03 de 20h00 à 21h30,
- le 23/04 de 20h00 à 21h30,
- le 07/06 de 20h00 à 21h00.

GRUPE SAS PHARMACIEN LIBÉRAL :

- le 27/03 de 20h00 à 22h00,
- le 19/04 de 19h30 à 21h30.

GRUPE SAS MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE LIBÉRAL :

- le 03/04 de 20h00 à 22h00,
- le 25/04 de 20h00 à 22h30,
- le 23/05 de 12h15 à 14h15,
- le 04/06 de 12h15 à 14h15,
- le 11/07 de 12h15 à 14h15,
- le 19/08 de 19h30 à 22h00,
- le 24/09 de 19h30 à 22h00,
- le 05/11 de 19h30 à 22h00,
- le 10/12 de 20h00 à 22h00.

4. Rapport d'activité

CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DU SAS EN PARTICIPANT A LA COMMUNICATION SUR LE SAS DANS LE TERRITOIRE DE LA CPTS MA

Résultats à obtenir :

- **Action 03** : plan de communication et actions de communication mises en œuvre [5 000€ part variable]

Soirée d'information sur le SAS

Dans le but de promouvoir le Service d'Accès aux Soins (SAS) sur le territoire, la CPTS MA a organisé une soirée d'information le 20 février pour présenter le SAS aux professionnels et acteurs de la santé libéraux de l'agglomération mulhousienne.

La CPTS MA a largement relayé cette soirée sur ses réseaux sociaux à plusieurs reprises, et l'a également annoncée dans la lettre d'information et par des campagnes mails spécifiques à cette soirée.

Le thème de la soirée était : « Quelle est la place du SAS dans les soins non programmés ? »

Au programme :

- Une première partie sur la présentation du SAS : qu'est-ce que le SAS ?, à quoi sert-il ?, quel est son fonctionnement ? Les Drs TRYNISZEWSKI et CHAMPENIER ont assuré la présentation de cette partie.
- Un second temps consacré à la prise en charge des soins non programmés dans l'agglomération mulhousienne, de manière générale. Les enjeux et questions liés à cette prise en charge pour les médecins ont été évoqués par Dr. IDER. Puis, la sage-femme Mme BOUNADJA, le masseur-kinésithérapeute Mr BRAYE et l'infirmier libéral Mr SCHAMM ont abordé la question de la participation des autres professionnels de santé libéraux sur le territoire. Enfin, les responsables des trois Centres de Soins Non Programmés (CSNP) de l'agglomération mulhousienne (Drs LINGELSER, HERMANN et VILBOIS) sont intervenus sur le recours et l'adressage aux Centres de Soins Non Programmés.



Ce fut également l'occasion pour la CPTS MA de distribuer aux professionnels de santé le flyer réalisé en fin d'année 2023 et actualisé en janvier 2024 présentant le fonctionnement du SAS. Plus de cinquante professionnels étaient réunis pour assister à cette soirée. Celle-ci s'est conclue sur des pistes de réflexion concernant la place des professionnels de santé libéraux dans le SAS.

Un retour sur la soirée a été fait sur les [réseaux](#), présentant des photos de la soirée ainsi que le programme. Un fort engagement s'en est suivi puisque la publication a généré 900 impressions sur Facebook et 653 sur LinkedIn.

Canaux de communication de la CPTS MA

La CPTS MA a également communiqué sur le SAS depuis ses canaux de communication habituels : la lettre d'information, les campagnes mail et les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn).

Ainsi, le 14 février, une campagne à destination des médecins retraités a été envoyée (**annexe 19**). Celle-ci présentait le SAS et faisait campagne pour rechercher des médecins régulateurs pour répondre aux appels de soins non programmés pendant les horaires d'ouverture du SAS.

De plus, dans les lettres d'information de février, juin et novembre, une section a été dédiée au SAS, afin de le faire connaître, d'en donner des nouvelles et de recruter des médecins régulateurs.

En novembre, ce fut également l'occasion de présenter Urgences Santé, qui regroupe les services de prise en charge des besoins médicaux urgents, dont le SAS (justificatifs en **annexe 20**).

Sur les réseaux sociaux, la CPTS MA a communiqué sur le SAS à plusieurs reprises.

Rubrique « le chiffre de la semaine » : ce post a généré 283 impressions sur Facebook, et 684 sur LinkedIn (voir ci-dessous).

En novembre, dans le cadre de la rubrique « information territoriale », la CPTS MA a relayé le déploiement d'Urgences Santé, mettant en avant les services proposés entre autres par le SAS 68 (voir ci-dessous). Cette publication a atteint 657 impressions sur Facebook et 216 sur LinkedIn. Mais surtout, sur Facebook, elle a touché 73 followers et 522 personnes non-abonnées à la page de la CPTS MA, ce qui contribue donc à faire connaître le SAS sur le territoire.

CPTS Mulhouse Agglomération
26 juin · 🌐

#ChiffreDeLaSemaine

1000 : c'est le nombre de demandes de soins non programmés traitées par le SAS 68 depuis début 2024

📌 Le Service d'Accès aux Soins du Haut-Rhin (SAS 68 Libéral) est un service à destination de la population assurant conseil et orientation pour les besoins de soins non programmés, c'est à dire non prévus et demandant une réponse dans les 48h. Après un appel au 15 (ou au 112 / 116 117) et une régulation médicale, un conseil téléphonique adapté à la demande, une orientation vers le médecin traitant ou une autre offre de soin du territoire est proposée aux patients.

En savoir plus sur le SAS 68 : <https://buff.ly/3VDM1f>

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1000

C'est le nombre de **demandes de soins non programmés** traitées par le SAS 68 depuis début 2024.

SAS 68 Libéral

CPTS Mulhouse Agglomération
29 novembre à 19:01 · 🌐

#InfoTerritoriale

🚑 **Besoin médical urgent ? Contactez Urgences Santé !**

Depuis le **27 novembre 2023**, le service « Urgences Santé » répond 24h/24 et 7j/7 aux besoins de soins urgents ou non programmés, lorsque le médecin traitant n'est pas disponible.

📌 **Qu'est-ce qu'Urgences Santé ?**
Un service innovant, né d'une collaboration Ville-Hôpital, regroupant :

- ✅ Le GHR Mulhouse Sud-Alsace (SAMU 68)
- ✅ SAS 68 Libéral
- ✅ ADOPS 68

 Environ **80 médecins régulateurs** – libéraux, salariés ou retraités – répondent à vos appels.

👉 **Comment ça fonctionne ?**
 1 L'appel est pris en charge par un assistant de régulation médicale (ARM) qui évalue la gravité de la situation.
 2 Selon le besoin :
 • Orientation vers un médecin urgentiste du SAMU 68 pour les urgences avérées.
 • Orientation vers un médecin généraliste pour les soins non programmés.

⚠️ **Quand appeler Urgences Santé ?**
 ✅ En cas de besoin urgent ou d'incertitude sur la gravité de la situation.
 ✅ Si le médecin traitant ou son remplaçant est injoignable.

❌ **Ce service n'est pas destiné à :**
 ❌ La prise de rendez-vous classique vers un médecin généraliste, un médecin spécialiste ou des besoins d'examen complémentaires.
 ❌ Les téléconsultations.
 ❌ Les demandes de certificats médicaux ou d'arrêts de travail.

🎯 **Un objectif clair : « Proposer le bon soin, au bon moment. »** : grâce à une coordination renforcée entre la ville et l'hôpital, Urgences Santé désengorge les services d'urgence tout en garantissant un parcours de soins optimal.

👤 Vous êtes professionnel de santé ? Informez vos patients grâce à l'affiche disponible en téléchargement.

📺 Découvrez également les vidéos explicatives sur les sites de la CPTS Mulhouse Agglomération et du SAS 68 Libéral : <https://buff.ly/4eUg7su>

ACTUALITE TERRITORIALE

Depuis le 27 novembre 2023, le service « **Urgences Santé** » répond 24h/24 et 7j/7 aux besoins de **soins urgents ou non programmés**, lorsque le médecin traitant n'est pas disponible.

BESOIN MEDICAL URGENT CONTACTEZ URGENCES SANTE 15

URGENCES SANTE - COMMENT CA MARCHE ?

1. VOUS AUZERNEZ VIA UNE PLATEFORME TELEPHONIQUE LINKED

2. QUALIFICATION DU BESOIN

3. REGULATION MEDICALE

BESOIN SANTE à CONNAITRE AVEC MEDICIN
 « Mon médecin de famille n'est pas disponible... »

ACCOMPAGNER LES MEDECINS POUR L'INTEGRATION DE LEURS DISPONIBILITES SUR LA PATEFORME SAS SUR LE VOLET DE L'EFFECTION

Résultats à obtenir :

- **Action 04** : note d'organisation, moyen de diffusion et nombre de médecins accompagnés [5 000€ part variable]

Au-delà de l'information et de la communication réalisée par la CPTS Mulhouse Agglomération auprès de ses adhérents concernant le SAS, la CPTS MA propose à ses adhérents de les accompagner dans l'intégration de leurs disponibilités sur la plateforme SAS.

Ceci a nécessité l'intégration de la CPTS MA et de toutes les CPTS du Haut-Rhin sur la plateforme ROR régionale, ce qui a été fait début novembre suite à la demande de la CPTS MA.

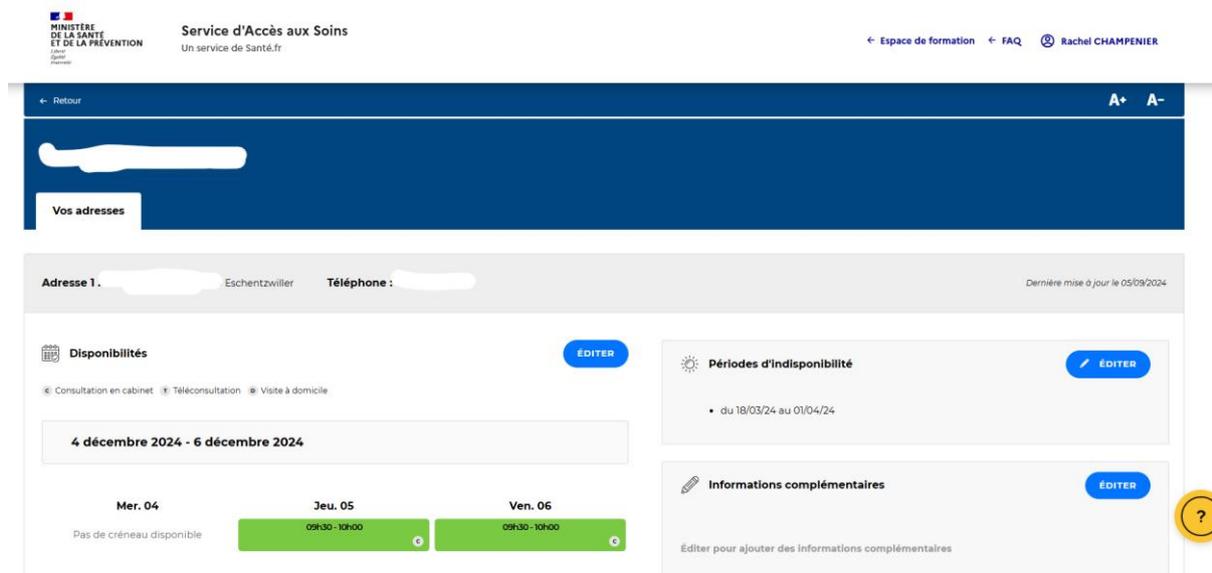
L'organisation est la suivante :

1. Le membre de la CPTS MA souhaitant avoir l'aide pour intégrer ses disponibilités sur la plateforme SAS, volet effecton, se fait connaître auprès de la CPTS. Elle lui adresse les informations nécessaires pour créer son compte sur la plateforme nationale SAS <https://sas.sante.fr/>.
2. Le médecin peut aussi créer directement son compte sur la plateforme nationale SAS <https://sas.sante.fr/> s'il connaît la procédure (connexion via CPS ou eCPS).
3. Au moment de la création de son compte, le médecin indique qu'il participe au SAS au titre de sa CPTS et indique le nom de sa CPTS.
4. La CPTS MA dispose d'un accès en tant que gestionnaire de structure :

The screenshot shows the 'Service d'Accès aux Soins' interface. At the top, there is a header with the French Ministry of Health logo and the text 'Service d'Accès aux Soins - Un service de Santé.fr'. Navigation links include 'Espace de formation', 'FAQ', and 'Rachel CHAMPENIER'. The main content area is titled 'VOS STRUCTURES LIÉES' and displays a list for 'Cpts mulhouse agglomeration'. The list contains three entries, each with a profession, an inscription date, and a 'VOIR DÉTAIL' button. A blue button labeled 'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES' is also visible.

Profession	Date d'inscription	Action
Sage-femme	Inscrit le 14/03/2024	VOIR DÉTAIL
Sage-femme	Inscrit le 14/03/2024	VOIR DÉTAIL
Médecine générale	Inscrit le 26/04/2024	VOIR DÉTAIL

5. En cliquant sur « informations complémentaires », la CPTS MA renseigne les informations propres à la CPTS MA (coordonnées, permanence).
6. En cliquant sur « voir détails » la CPTS MA peut gérer et modifier directement les disponibilités de chacun des membres ayant déclaré participer au SAS au titre de la CPTS MA (exemple sur la page suivante).



7. Cette organisation permet aux médecins ne souhaitant pas faire eux-mêmes la démarche de modifier leurs disponibilités sur la plateforme nationale SAS, de solliciter la CPTS MA (tel : 03 67 26 75 50) pour le suivi et la mise à jour de leurs disponibilités.
8. Le médecin participant à la plateforme nationale SAS avec l'appui de la CPTS MA conserve la possibilité d'accéder lui-même à tout moment à sa fiche et de modifier lui-même ses informations.

En 2024, 3 professionnels de santé ont souhaité participer au SAS au titre de la CPTS Mulhouse Agglomération.

Une relance et présentation de cette possibilité a été réalisée dans la lettre d'information mensuelle de la CPTS MA de novembre 2024 ([annexe 21](#)).

Aucun professionnel de santé supplémentaire n'a, au 14 décembre 2024, souhaité bénéficier de l'aide de la CPTS MA pour l'inscription ou la gestion de ses créneaux de disponibilité sur la plateforme nationale SAS.

L'organisation est cependant définie et les outils et accès en place.

La CPTS MA pourra aider tout médecin qui souhaite s'impliquer dans le SAS 68 à l'avenir.

NB : au 14/12/2024 plusieurs professionnels de santé de l'agglomération mulhousienne participent au SAS en tant que régulateurs ou en tant qu'effecteurs :

PS de l'agglomération mulhousienne	Nombre et profession
Inscrits en tant qu'effecteurs pour le SAS 68	34 médecins généralistes dont 27 qui ont accepté plus d'un patient du SAS en 2024 2 sage-femmes

5. Indicateurs contractuels

Action	Indicateurs	Part variable	Pièces justificatives concernant l'indicateur
3	Contribuer au fonctionnement du SAS en participant à la communication sur le SAS dans le territoire de la CPTS MA	5000	Plan de communication et actions de communication mises en œuvre
4	Accompagner les médecins pour l'intégration de leurs disponibilités sur la plateforme SAS sur le volet de l'effectif	5000	Note d'organisation et moyen de diffusion et nombre de médecins accompagnés